

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023 à 20h00**  
**Séance n° 13/2023**

**Présents :** ARANEO Christine, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

**Excusés :** DEPLACE Chantal donne pouvoir à ARANEO Christine, AUGIER Romain donne pouvoir à BACHELET Carole, MATICHARD Franck donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle,

**Absent :** CORRE Laurent

**Secrétaire de séance :** Daniel AUNOS

**Date de la convocation :** 11 décembre 2023

**ORDRE DU JOUR :**

- **INTERCOMMUNALITÉ**
  - o Tarifs de l'eau et de l'assainissement
  - o Projet du pacte financier et fiscal
  - o Dispositif « village d'avenir »
  - o Zone d'accélération des énergies renouvelables
- **BATIMENT**
  - o Salle des fêtes : DETR – Approbation des offres
  - o Réseau de chaleur : maintenance des secondaires
  - o Guillermier : devis réparation des portes
  - o Travaux divers
- **FINANCES**
  - o Etat des restes à réaliser
  - o Décision modificative
  - o Rectification amortissements 2022
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
  - o Projet d'art plastique école
  - o Demande du collège pour création d'un jardin
- **QUESTIONS DIVERSES**
  - o Bulletin municipal
  - o Médecin

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023 est adopté.

**INTERCOMMUNALITÉ**

**1- Tarifs de l'eau et de l'assainissement**

Mme le Maire expose aux élus des informations relatives au tarif de l'eau et de l'assainissement. L'agence de l'eau Loire-Bretagne fait état que l'eau n'est pas à son prix réel par rapport à son coût. De plus l'année 2023 a connu une baisse historique de 5.5% de la consommation ce qui a engendré une baisse importante des recettes. Cette diminution s'est combinée notamment avec une augmentation de 50% des réactifs.

Il apparaît donc nécessaire d'augmenter le tarif de l'assainissement, sans faire évoluer le coût de l'abonnement.

Le tarif du m3 d'assainissement sera revu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en fonction du nombre de m3 consommés conformément au tableau ci-dessous :

			2023	Prop 2024
Pour les communes de : Ambierle, Arcon, Changy, Combre, Commelle Vernay, Coutouvre, La Pacaudière, Le Coteau, Le Crozet, Lentigny, Les Noës, Mably, Montagny, Noailly, Notre Dame de Boisset, Ouches, Parigny, Perreux, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Sail les Bains, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Martin d'Estreaux, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Vincent de Boisset, Villemontais, Villerest et Vivans.				
	* de 0 à 24 000 m3 par an	le m3	1,34	1,59
	* de 24 001 à 75 000 m3 par an	le m3	0,82	1,07
	* de 75 001 à 150 000 m3 par an	le m3	0,60	0,85
	* au-delà de 150 000 m3 par an	le m3	0,44	0,69

## 2- **Pacte financier et fiscal**

Mme le Maire énonce que l'élaboration d'un pacte financier et fiscal est une obligation. Ce document a pour principal objectif de maximiser l'investissement au bénéfice du territoire. Le pacte doit consolider et actualiser la vision des ressources financières et fiscales du territoire, ainsi que de ses charges, pour permettre à chaque collectivité de mieux piloter sa capacité d'investissement dans une logique pluriannuelle. Il doit également cartographier l'ensemble des mécanismes de mutualisation et de péréquation entre communes et EPCI.

Le document dresse un état des lieux financier et fiscal. Les communes de Roannais Agglomération présentent un potentiel financier allant de 732€/hbt à 1754€/hbt. St Martin d'Estreaux se situant à 1064€/hbt. La moyenne nationale est à 778€/hbt.

Fin 2022, Roannais Agglomération se trouve dans une situation financière très saine, caractérisée par un niveau d'épargne élevé et un faible endettement.

Roannais Agglomération porte un ambitieux programme pluriannuel d'investissement au bénéfice du territoire et de ses habitants, avec 5 projets phares : Construction d'un centre aquatique, transition vers une flotte de bus 100% électrique, développement de la production d'énergie renouvelable et locale, réorganisation de la collecte des déchets, création d'un parc agro culinaire.

## 3- **Dispositif « village d'avenir »**

Mme le Maire explique que la commune a postulé à l'opération Village d'Avenir.

Le 9 novembre, la Commission Départementale Village d'Avenir a annoncé que la commune était retenue en priorité n°1 au sein d'une grappe de communes : Renaison, St Martin d'Estreaux, Le Crozet et La Pacaudière.

Il s'agit d'un programme d'ingénierie à destination des communes rurales qui permet d'apporter une aide à la réalisation d'un projet de développement dans le respect de la transition écologique.

Les thèmes retenus sont :

- Logements et bâtis dégradés
- Transition énergétique
- Patrimoine, cadre de vie
- Services et commerces de proximité
- Circuits courts
- Transition numérique
- Transition écologique, biodiversité
- Engagement citoyen/participation des habitants

## 4- **Zone d'accélération des énergies renouvelables**

**Délibération 13/2023-1 : Elaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)**

Mme le Maire présente la carte communale réalisée conjointement avec Roannais Agglomération qui recense les zones d'implantation pouvant recevoir du photovoltaïque et de la méthanisation. Cette carte, non exhaustive, a été mise à disposition du public en mairie.  
Le conseil municipal valide à l'unanimité cette carte.

## BATIMENTS

### 5- Salle des fêtes : DETR – approbation des offres

L'offre pour le lot n°2 n'a toujours pas été remise. Le sujet est remis à une prochaine séance.

### 6- Réseau de chaleur : maintenance des secondaires

Le second devis n'a pas été réceptionné. Le sujet est remis à une prochaine séance.

### 7- Guillermier : devis réparation des portes

Mme le Maire rappelle les dégradations sur les portes des wc publics, dans le bâtiment Guillermier. Un devis pour réparation a été établi par l'entreprise qui a fabriqué et posé ces portes. Le montant du devis est important. Le sujet sera donc rediscuté.

### 8- Travaux divers

M. Dumas annonce que l'appartement A2 de la Résidence Marguerite a trouvé locataire à compter du 15 janvier. L'appartement maison Berthon devrait être loué prochainement.

### 9- Bâtiment Lépine

Mme le Maire annonce que le bail avec le groupe Lépine cesse au 31 mars 2024. Mme Le Maire propose aux élus de visiter le bâtiment dès lors que celui-ci sera vide.

M. Ducarre de Roannais Agglomération a été informé de la vacance de ce bâtiment.

## FINANCES

### 10- Décision modificative

#### Délibération 13/2023-2 : DM n°3

Il convient de réaliser des mouvements de crédits afin d'alimenter l'opération 310 et d'abonder aux articles 6331 et 64113 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6331 : Versement mobilité		1 020.00 €		
D 64113 : NBI		40.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assim.</b>		<b>1 060.00 €</b>		
D 023 : Virement à la section d'investissement	1 060.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 060.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>1 060.00 €</b>	<b>1 060.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21312-310 : Equipements - Travaux divers		10 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>10 000.00 €</b>		
D 2313-307 : maison TANTOT	11 060.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>11 060.00 €</b>			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			1 060.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>1 060.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>11 060.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>1 060.00 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>-1 060.00 €</b>		<b>-1 060.00 €</b>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 11- Rectification amortissements :

#### Délibération 13/2023-3 : rectification des écritures d'amortissement 2022

Mme le Maire énonce aux élus que le comptable public a noté une irrégularité des amortissements de l'année 2022 d'un montant de 8162.20 €.

Mme le Maire demande donc aux élus d'autoriser le comptable public à réaliser les écritures non budgétaires nécessaires à la régularisation.

Les élus acceptent à l'unanimité la rectification de cette écriture.

**12- Etat des restes à réaliser**

Mme le Maire énonce les restes à réaliser 2023.

Les projets seront étudiés précisément lors de la réalisation du budget.

**ECOLE, SPORT, LOISIRS**

**13- Projet d'art plastique à l'école**

Le projet élaboré par Mme Ciani a été présenté aux élus. Il conviendra maintenant de se concerter avec les enseignants.

Mme le Maire évoque également le dispositif « notre école faisons-la ensemble » qui consiste à construire et réaliser un projet avec la collaboration de la commune, des enseignants et des parents d'élèves.

**14- Demande du collège pour création d'un jardin**

**Délibération 13/2023-4 : subvention exceptionnelle**

Mme le Maire fait part aux élus de la demande de soutien financier d'élèves du collège concernant le projet « bee green » qui consiste à faire revivre le jardin en installant entre autres des ruches.

Le conseil accepte à l'unanimité une subvention de 300 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

**15- Bulletin municipal**

Mme Bajard énonce qu'il est en cours d'élaboration.

Demande devis pour distribution par la poste

**16- Médecin**

Le docteur Bodea Lung est venu la semaine dernière. Il a été reçu par le conseil de l'ordre de St Etienne.

Il lui a été demandé de justifier de son activité, depuis 2017 qu'il a quitté l'Angleterre et de fournir une attestation de langue française de niveau B2. Il passera cet examen la semaine prochaine en Roumanie. Il a pu signer son bail de location de logement et reviendra début janvier.

**17- INSEE**

Mme le Maire informe les élus que la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon, l'INSEE est de 854 habitants (850 en 2023).

**18- France service**

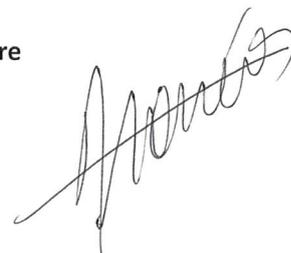
Mme le Maire donne lecture d'un courrier de La Poste qui annonce l'ouverture dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une antenne France Service La Poste au sein du bureau de poste de la commune.

**Séance levée à 22h00**

**Le Secrétaire de séance**



**Le Maire**



Mis en ligne sur le site le :

**29 JAN. 2024**